Ville de Genève
Conseil municipal

PR-856 A

9 septembre 2011

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 19 janvier 2011 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 2 320 000 francs destinés à des travaux de rénovation de chaufferies vétustes dans divers bâtiments des patrimoines administratifs et financiers.

Rapport de M. Alain de Kalbermatten.

La commission s'est réunie le 13 avril 2011, sous la présidence de M. Alexandre Wisard. Les notes de séance ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, que le rapporteur remercie pour la qualité et la grande diligence de ses travaux.

Séance du 13 avril 2011

Audition de M^me^ Valérie Cerda, cheffe du Service municipal de l'énergie, et de M. Romain Berger, ingénieur rattaché à ce service, pour introduire l'étude de la proposition PR-856

M^me^ Cerda nous explique que la présente demande de crédit s'inscrit en prolongement des propositions PR-261 et PR-509, dont les bouclements sont proches, ainsi que de la proposition PR-718, qui est en cours. Ce projet vise à accélérer la cadence de rénovation des chaufferies, dont les installations subissent des ruptures de plus en plus nombreuses. Le Service de l'énergie souhaite donc proposer des demandes de crédit annuelles visant à sécuriser les installations les plus vétustes, à les rendre conformes avec les ordonnances en matière de protection de l'air, à réduire la consommation énergétique d'environ 15% et à réduire les émissions de CO_2, notamment en remplaçant le mazout par le gaz.

La proposition PR-856 concerne les installations de la salle du Faubourg, de la villa Dutoit et du Service d'incendie et de secours de Plainpalais, ce qui permettra de transférer 1,7% de la consommation en mazout vers le gaz sur l'ensemble du patrimoine administratif municipal. M^me^ Cerda souligne que, entre 2005 et 2010, la part du mazout dans l'administration est passée de 76% à 56%. La proposition PR-856 concerne aussi Giron 26, Gallatin 15, Nant 4 et Simplon 5, soit un passage du mazout au gaz de 5,3% dans le patrimoine financier.

Fin de la présentation. Le président invite les commissaires à passer aux questions.

Un commissaire s'inquiète de la signification de ces ruptures d'installation de plus en plus nombreuses que signale M^me^ Cerda. Il demande des précisions au

sujet des contrôles imposés par la loi aux installations de chauffage et au sujet des obligations de la Ville propriétaire.

Mme Cerda répond que la Ville se plie à tous les contrôles obligatoires, dont les ramonages, une-deux fois par an. Le Service de l'énergie procède de lui-même à des tournées mensuelles, voire hebdomadaires. Elle explique que les ruptures d'installation relèvent d'une certaine normalité et ne sont dues ni à un défaut de contrôle ni à des défauts d'entretien.

Un autre commissaire demande des précisions au sujet des performances des installations de chauffage modernes et des projections d'économie qu'escompte le Service de l'énergie. Par ailleurs, le même commissaire suggère qu'il serait plus judicieux de jumeler la rénovation des chaufferies avec des travaux d'isolation des bâtiments. Enfin, le commissaire se demande si la présente proposition se justifie par une opportunité budgétaire imprévue. Il constate que la rénovation des chaufferies ne figure pas dans le plan financier d'investissement (PFI), alors que la durée de vie de ces machines est connue, ce qui montrerait un défaut d'anticipation.

Mme Cerda répond d'abord que cette proposition ne relève pas d'une opportunité, mais d'une initiative du Service de l'énergie, où on souhaite être plus réactif. Elle estime en effet que la cadence actuelle des rénovations est insuffisante. Elle est liée au fait que des demandes de crédit relatives aux chaufferies sortent tous les deux-trois ans, alternativement pour les bâtiments administratifs et du patrimoine financier. Mme Cerda trouve ce cadre trop rigide. Elle se défend aussi de manquer d'anticipation. En effet, les chaufferies ne sont pas rénovées parce qu'elles sont anciennes, mais parce qu'elles s'avèrent problématiques du point de vue de l'exploitation, parfois à cause de ruptures non prévues. Les installations les plus vieilles ne sont pas forcément les plus fragiles. Ainsi, la chaufferie la plus ancienne de la Ville remonte aux années 1970, or son remplacement n'est pas actuellement à l'ordre du jour. Mme Cerda répond ensuite que le Service de l'énergie préconise, comme de bien entendu, des mesures couplées de rénovation de chaufferie et d'isolation, mais dans le cadre d'interventions globales sur les bâtiments. S'agissant des performances, Mme Cerda reprend la projection de 15% de réduction de la consommation qu'elle avait mentionnée auparavant. Un rapport sera publié bientôt sur les interventions du Service de l'énergie pendant l'année écoulée et leurs effets sur les comptes municipaux.

Un commissaire demande comment concilier le passage du mazout au gaz avec la stratégie «100% renouvelable en 2050». Il craint aussi que la Ville devienne dépendante du gaz après avoir été dépendante du mazout.

Mme Cerda répond qu'il est parfois possible, mais c'est plutôt rare, de passer directement du mazout à une source de chaleur renouvelable. Dans les cas pré-

sentés dans la proposition PR-856, on a testé sans succès le potentiel du bois et des pompes à chaleur. Cependant, pour M^me^ Cerda, le passage au gaz permet de bénéficier d'un impact rapide sur la qualité de l'air. Elle espère en tout cas la disparition des chaufferies à mazout pour 2020. Il n'en reste pas moins que le gaz reste à ses yeux une énergie de transition, vis-à-vis de laquelle le risque de dépendance est limité.

Enfin, un commissaire se demande s'il est possible d'escompter un éventuel bénéfice financier de la diminution des émissions de gaz carbonique.

M^me^ Cerda répond que, en récompense de ses efforts pour tenir ses objectifs, elle se voit actuellement rétrocéder la taxe CO_2. Elle informera ultérieurement en détail sur la ligne budgétaire où ces rétrocessions sont comptabilisées. Pour sa part, elle espère que ces sommes seront affectées à un fonds destiné aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables.

Le président remercie M^me^ Cerda ainsi que M. Berger de leur participation à l'audition, et leur donne congé.

Le président prie les commissaires d'entamer le débat sur la proposition PR-856.

Discussion de la commission

Au nom du groupe Les Verts, un commissaire Vert annonce un vote favorable à la proposition PR-856.

Un commissaire démocrate-chrétien annonce que les commissaires du Parti démocrate-chrétien soutiennent l'approbation de la proposition PR-856.

Le président soumet à la commission des travaux et des constructions la proposition PR-856.

La proposition PR-856 est adoptée à l'unanimité des commissaires présents.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'un montant de 938 000 francs destiné à des travaux liés à la politique énergétique pour divers bâtiments administratifs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 938 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2022.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'un montant de 1 382 000 francs destiné à des travaux liés à la politique énergétique pour divers bâtiments locatifs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 382 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2022.

PR-856 RÉNOVATION DE CHAUFFERIES

PATRIMOINE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

DEMANDE DE CRÉDIT
Le 13 avril 2011

SERVICE DE L'ÉNERGIE
VALÉRIE CERDA – ROMAIN BERGER

EXPOSÉS DES MOTIFS

Mise en œuvre de la proposition n°5 de la stratégie « 100% renouvelable en 2050 » : élaboration d'une planification des rénovations des chaufferies sur 25 / 30 ans

Le constat: la cadence actuelle de rénovation des chaufferies est insuffisante et les ruptures d'installations sont de plus en plus nombreuses.

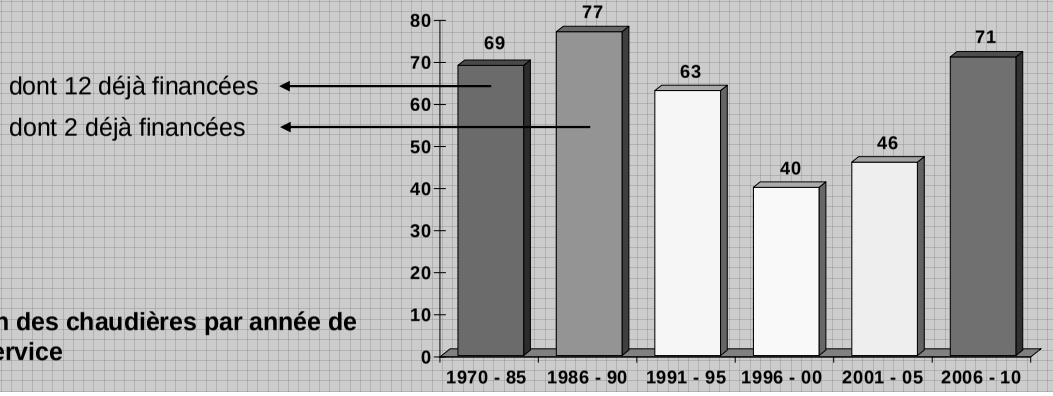

Répartition des chaudières par année de mise en service

EXPOSÉS DES MOTIFS

La PR-856 poursuit les programmes d'assainissement de chaufferie des PR de politique énergétique n°261, 509 et 718

PR-261 - Travaux liés à la politique énergétique sur le patrimoine financier (votée en 2002)

PR - 261	Montant (CHF TTC)	Montant engagé fin 2010 (CHF TTC)
Total	**1'530'000**	**1'285'000** 84 %
dont programme d'assainissement des chaufferies	**915'000**	**912'250** 99,3 %

BOUCLEMENT PRÉVU POUR LA FIN DU PREMIER SEMESTRE 2011

EXPOSÉS DES MOTIFS

La PR-856 poursuit les programmes d'assainissement de chaufferie des PR de politique énergétique n°261, 509 et 718

PR-509 - Travaux liés à la politique énergétique sur le patrimoine administratif (votée en 2006)

PR - 509	Montant (CHF TTC)	Montant engagé fin 2010 (CHF TTC)
Total	**5'445'000** dont 3'110'000 CHF TTC de subvention	**4'955'000** 91 %
dont programme d'assainissement des chaufferies	**1'930'000**	**1'855'000** 96 %

Les subventions proviennent du fonds photovoltaïque et du fonds énergie des collectivités

BOUCLEMENT PRÉVU POUR LA FIN DU PREMIER SEMESTRE 2012

EXPOSÉS DES MOTIFS

La PR-856 poursuit les programmes d'assainissement de chaufferie des PR de politique énergétique n°261, 509 et 718

PR-718 - Travaux liés à la politique énergétique sur le patrimoine financier (votée en 2009)

PR - 718	Montant (CHF TTC)	Montant engagé fin 2010 (CHF TTC)
Total	**3'705'000** dont 900'000 CHF TTC de subvention	**1'520'000** 41 %
dont programme d'assainissement des chaufferies	**2'425'000**	**1'480'000** 61 %

Les subventions proviennent du fonds énergie des collectivités

EN COURS D'EXECUTION

EXPOSÉS DES MOTIFS

Nous proposons de renforcer durant quelques années nos cadences de rénovation de chaufferies, en proposant des demandes de crédit annuelles, distinctes et en complément des PR de politique énergétique.

OBJECTIFS:

• **Sécuriser** les installations de chauffage les plus vétustes ou problématiques,

• Les mettre en conformité par rapport à l'Ordonnance sur la Protection de l'Air

• Améliorer leur efficacité énergétique, avec une réduction moyenne des consommations d'environ 15%.

• Réduire les émissions de CO_2 par la baisse des consommations et par le remplacement du mazout par du gaz (-25%).

VILLE DE GENÈVE

ESTIMATION DES COÛTS

Programme d'assainissement des chaufferies - Patrimoine administratif **879'000 francs**

Bâtiment	Date chaudière(s)	Coûts des travaux	Energie actuelle	Energie future	% cons. mazout
Salle du Faubourg	1983	452'000 Frs TTC	mazout	gaz	1,7 %
SIS Plainpalais	2ème phase	200'000 Frs TTC			
Villa Dutoit	1983	106'000 Frs TTC	mazout	gaz	
Imprévus (ruptures chaudières, ordres d'assainissement sur petites installations), désamiantage éventuel		100'000 Frs TTC			

VILLE DE GENÈVE

ESTIMATION DES COÛTS

Programme d'assainissement des chaufferies - Patrimoine financier **1'295'000 francs**

Bâtiment	Date chaudière(s)	Coûts des travaux	Energie actuelle	Energie future	% cons. mazout
Charles-Giron 26	1984	308'500 Frs TTC	mazout	gaz	1,7 %
Gallatin 15	1984	253'000 Frs TTC	mazout	gaz	1,1 %
Nant 4	1985	369'500 Frs TTC	mazout	gaz	1,7 %
Simplon 3	1986	264'000 Frs TTC	mazout	gaz	0,8 %
Imprévus (ruptures chaudières, ordres d'assainissement sur petites installations), désamiantage éventuel		100'000 Frs TTC			

INSCRIPTION DANS NORE STRATEGIE ENERGETIQUE: TRANSFERT DU MAZOUT VERS LE GAZ

Patrimoine administratif

Cette PR nous permettra de **transférer près de 1,7 %** de nos consommations de mazout actuelles vers le gaz pour l'ensemble du patrimoine administratif.

La part du mazout est passée de 76% en 2005 à 56% en 2010

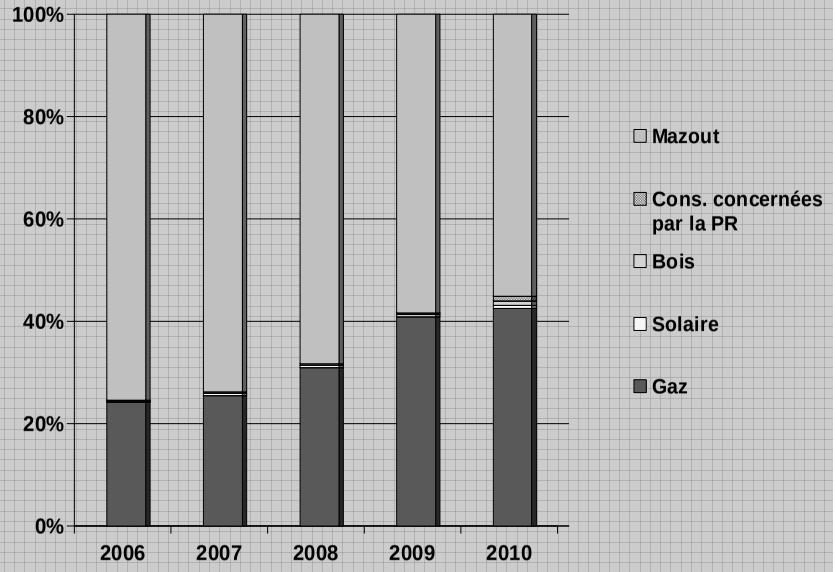

Évolution des agents énergétiques du patrimoine administratif

INSCRIPTION DANS NORE STRATEGIE ENERGETIQUE: TRANSFERT DU MAZOUT VERS LE GAZ

Patrimoine financier

Cette PR nous permettra de **transférer près de 5,3 %** de nos consommations de mazout actuelles vers le gaz pour l'ensemble du patrimoine financier.

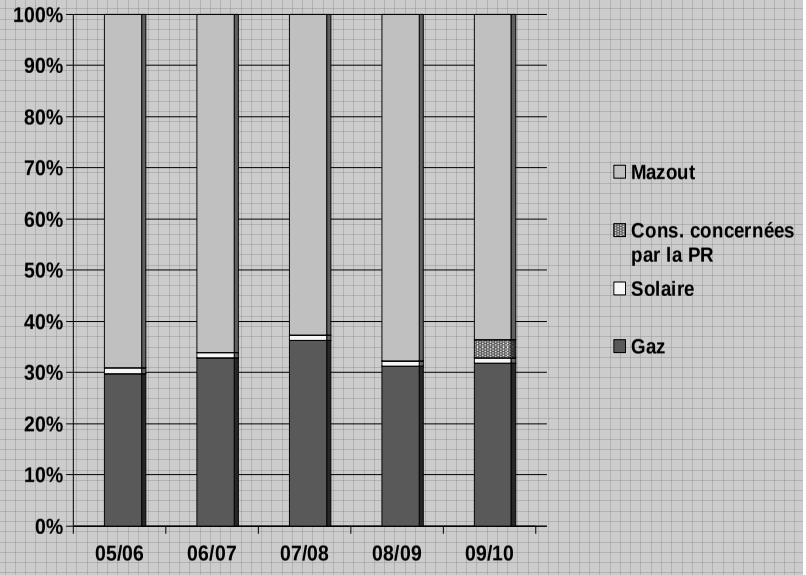

Évolution des agents énergétiques du patrimoine financier

Nous vous remercions pour votre attention.

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions.